



## Fermeture des épiceries de nuit à partir de 21h

Cette décision vise à limiter les cas d'ivresses publiques, de tapages et autres nuisance nocturnes, afin de garantir le maintien de la sécurité et préserver la tranquillité publique ainsi que la qualité de vie des riverains.

C'est ainsi que la municipalité a pris un arrêté municipal fixant à 21h la fermeture des épiceries de nuit.